

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 18 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance :

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 6

Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membre absent: 1

Mme Anne-Lise LANSIQUE

Délibération n°20250410DEL8

FINANCES

Budget principal - Budget primitif pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

A la suite du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 13 février 2025, le projet de budget primitif pour 2025 a été arrêté, en dépenses et recettes, à 76 000 000 €.

Le rapport joint en annexe présente :

- les équilibres de ce projet de budget,
- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget principal primitif 2025 et ses annexes tels qu'ils vous sont présentés,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter le budget voté et à accomplir les actes nécessaires à son exécution,

- **DÉLÉGUER** à Monsieur le Maire, en application de l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD